

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****28 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le VINGT HUIT AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VERDIERE Andy, Maire.

Étaient présents : Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia – Mr BUEMI Bruno – Mme DHONT Audrey - Mr DELCROIX Thibaut – Mme LEQUIMME Frédérique – Monsieur GOLINVAL Bruno – Mme LHOTELLERIE Caroline – Mr GRAS Alain – Mr FACQ Frédéric – Mr LEVEQUE Hervé – Mr LECOEUVE Sébatien – Mme DEVOS Sandrine – Mr COURBET Frédéric – Mr HUESO Christophe – Mme MOREAU Peggy – Mme VERDIERE Karine – Mme TRUBLIN MERLIN Caroline – Mme GRARD Tiphaine – Mme WALERS Honorine - Mr HUON Jean-Pascal – Mr DESMEDT André - Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme LECOEUVE Stéphanie – Mme LAMBERT Marie – Mr GILLOT Emmanuel.

Étaient absents : Mr NAGELS James

Ont donné procuration : Mr NAGELS James à Mr VERDIERE Karine

MME WALERS Honorine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	26	25 (Mmes WADBLED et WALERS ne prennent pas part au vote)

**Objet : FONCTIONNEMENT – RECRUTEMENT – TARIFICATION CLSH 2026
(délib. 2026/05/10)**

Pour l'année 2026, les différentes démarches ayant déjà été engagées par l'équipe précédente, la municipalité a fait le choix de s'inscrire dans la continuité des actions initialement prévues.

Le Centre de loisirs de Juillet se déroulera **du Lundi 6 Juillet au Vendredi 31 Juillet 2026** :
Les inscriptions sur l'application se dérouleront du Lundi 11 Mai au 12 Juin 2026.

La capacité d'accueil sera de 215 enfants de 3 ans à 15 ans sur une période prévisionnelle de 19 jours de fonctionnement.

L'équipe encadrante sera composée de 1 Directrice – 1 Directeur adjoint – 20 Animateurs titulaires BAFA - 11 stagiaires BAFA) + 1 Atsem

Le temps d'accueil se déroule de 9 h à 17 h

Un service de garderie est proposé de 7 h à 9 h le matin et de 17 h à 18 h 30 le soir.

Les animateurs seront titulaires d'un contrat d'engagement éducatif (CEE) et percevront une rémunération sur la base d'un forfait journalier.

Les tarifs sont basés sur un tarif semaine selon un quotient familial de la CAF comme suit :

Pour les familles d'HASNON et de MILLONFOSSE :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF Semaine 1-3-4	TARIF Semaine 2* (du 13 au 17 juillet)
< 800 €	25 € / semaine	20 € /semaine
801 à 1000 €	28 € / semaine	22,40 € / semaine
1001 à 1200 €	31 € / semaine	24,80 € / semaine
1201 à 1500 €	35 € / semaine	28 € / semaine
≥1501 €	40 €/semaine	32 € / semaine

Pour les extérieurs d'HASNON-MILLONFOSSE :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF Semaine 1-3-4	TARIF Semaine 2* (du 13 au 17 juillet)
< 800 €	105 € / semaine	84 € / semaine
801 à 1000 €	110 € / semaine	88 € / semaine
1001 à 1200 €	115 € / semaine	92 € / semaine
1201 à 1500 €	120 € / semaine	96 € / semaine
≥1501 €	125 € / semaine	100 € / semaine

***il est à noter que la semaine 2 (du 13 au 17 juillet 2026) ne comporte que 4 jours.**

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- De valider à l'unanimité le fonctionnement et le recrutement du centre de loisirs sans hébergement 2026
- D'appliquer le barème de tarification aux familles défini ci-dessous avec prise en compte de la semaine 2 qui ne compte que 4 jours au lieu de 5.

Il est à noter que Mesdames WADBLET Laetitia et WALERS Honorine ne prennent pas part au vote, car faisant partie de la mairie de MILLONFOSSE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

La secrétaire,

WALERS Honorine



Le Maire,

VERDIERE Andy



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 4 Mai 2026
Que la convocation du conseil
avait été faite le 22 Avril 2026
le Maire.

